

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

#### Nom du produit:

INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

#### Grades:

INOFLON® PFA 8103, INOFLON® PFA 8115, INOFLON® PFA 8105, INOFLON® PFA 8125

#### Utilisations identifiées pertinente s de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Emploi de la substance / de la préparation:

Application du revêtement

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur:

Gujarat Fluorochemicals Limited  
12/A Dahej, GIDC, Industrial Estate  
Dahej, Gujarat 392130, India  
Telephone : +91-2641-618031(Admin)/ 618086-87(Security)  
Email : inoflon@gfl.co.in, contact@gfl.co.in

### 1.3 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone Number: +91-2643-618081 (SHE) / 618086-87(Security)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

### 2.3 Autres dangers

Le produit fini est inerte dans des conditions normales. Peut causer des brûlures thermiques à haute température.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non déterminé.

vPvB: Non déterminé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance :

Chemical Name	CAS No.	Weight %
Tetrafluoroethylene/perfluoro (alkyl vinyl ether) polymer	26655-00-5	100

**Nom du produit:** INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

Amenier les personnes concernées à l'air frais.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin

#### Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

In caso di perdita di coscienza, posizionare il paziente stabilmente in posizione laterale per il trasporto.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau. Obtenir un avis/une attention médicale.

### 4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Ne dirigez pas un jet d'eau solide ou de la mousse dans un matériau en fusion en train de brûler ; cela pourrait provoquer des éclaboussures et propager le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène (HF)

Polymères fluorés de faible poids moléculaire et particules.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.04.2025

Version n °: 2.00

Révision: 21.04.2025

**Nom du produit:** INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

(suite de la page 2)

Porter un vêtement personnel de protection.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

**Indications concernant le stockage commun:**

Stockez à l'abri des agents oxydants.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.04.2025

Version n °: 2.00

Révision: 21.04.2025

**Nom du produit:** INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

(suite de la page 3)

**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

**Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales****État physique**

Poudre sèche

**Forme:**

Poudre

**Couleur:**

Blanc

**Odeur:**

Pas disponible

**Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et  
intervalle d'ébullition**

Non applicable.

**Inflammabilité**

La substance n'est pas inflammable.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non applicable.

**Inférieure:**

Non applicable.

**Supérieure:**

Non applicable.

**Point d'éclair**

Non applicable.

**Température d'inflammation:**

Non déterminé.

**Température de décomposition:**

Non déterminé.

**pH**

Non applicable.

**Viscosité:**

Non applicable.

**Viscosité cinématique**

Non applicable.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.04.2025

Version n °: 2.00

Révision: 21.04.2025

### Nom du produit: INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

(suite de la page 4)

<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Solubilité l'eau:</b>	Insoluble Pas ou peu miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité</b>	2,14 - 2,17
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non applicable.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas un explosif.
<b>Température de suintement:</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Il n'y aura pas de polymérisation stable et dangereuse.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:**

Réagit avec les agents oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(suite page 6)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.04.2025

Version n °: 2.00

Révision: 21.04.2025

**Nom du produit:** INOFLON® PFA Fluoroplastic Resin

(suite de la page 6)

<b>Indications complémentaires de transport:</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

##### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

##### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

##### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise

##### Règlement (CE) n° 2023/2055

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées à l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006

#### Listes Inventaire Chimique:

EU - Polymer Exemption

Japan - ENCS

Australia - AICS

Canada - DSL

China - IECSC

Korea - ECL

New Zealand - NZIoC

Philippines - PICCS

USA – TSCA

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)

NOEC: No Observed Effect Concentration

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

ASTM: American Society for Testing and Materials

WAF: Water Accommodated Fraction

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative